

Les pièces justificatives doivent être jointes au dossier de candidature en tant que conseiller.ere. Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des pièces qu'il est possible de joindre à votre dossier de candidature en fonction de votre qualité (employeur, salarié.e ou retraité.e).

Les pièces doivent prouver :

- Votre état civil
- La condition d'activité (deux ans d'activité professionnelle ou d'un mandat de conseiller.e dans les 10 ans)
- Votre qualité d'employeur
- Votre section « encadrement » ou votre section « activités diverses »
- Le conseil dont vous dépendez.
- Le cas échéant, votre qualité de retraité.e

NB : la preuve peut être apportée par tout moyen et une pièce peut prouver plusieurs informations.

Pour tout document comportant des mentions confidentielles (ex rémunération), il est possible de rayer ces informations si vous le souhaitez.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de fournir des pièces justificatives appropriées et à jour. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés par les services de l'UDES.

Pièces justificatives à joindre au dossier	Collège employeur		
	Bénévole	Salarié.e délégation autorité	Retraité.e
Preuves de l'état civil (au choix) (Nationalité, âge)			
Copie du passeport ou document national d'identité (validité fin 2017)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Copie de l'extrait de l'acte de naissance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Preuve de la condition d'activité (au choix)			
L'attestation d'emploi de l'entreprise justifiant d'une ancienneté d'au moins 2 ans		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les bulletins de paie justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle de 2 ans entre le 1er mai 2007 et le 1er mai 2017		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'attestation du greffe ou du président du Conseil de prud'hommes d'avoir exercé les fonctions de conseiller prud'homme dans les 10 ans	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
PV du conseil d'administration justifiant d'une activité d'administrateur d'une durée de 2 ans minimum.	<input checked="" type="checkbox"/>		
Preuve de la qualité d'employeur (au choix)			
L'attestation du greffe ou du président du Conseil de prud'hommes d'avoir exercé les fonctions de conseiller prud'homme dans les 10 ans	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Un extrait à jour K bis (pour une personne morale)	<input checked="" type="checkbox"/>		
Les statuts de la personne morale	<input checked="" type="checkbox"/>		
La copie du dernier bordereau de versement des cotisations et contributions sociales adressé à l'organisme chargé de leur recouvrement	<input checked="" type="checkbox"/>		

**Pièces justificatives à joindre
Dossier de candidature
Désignations prud'homales 2017**

Pièces justificatives à joindre au dossier	Collège employeur		
	Bénévole	Salarié.e délégation autorité	Retraité.e
La copie du dernier bordereau de versement des cotisations à la caisse des congés payés	<input checked="" type="checkbox"/>		
Délégation d'autorité écrite (employeur bénévole : administrateur autre que président.e)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Preuve de la section (au choix)			
Le dernier bulletin de paie du salarié relevant de la section au titre de laquelle l'employeur se présente en tant que candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
La copie du contrat de travail du salarié rédigé en application de la loi ou de la convention collective	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le dernier bulletin de paie permettant au retraité de justifier que sa candidature relève de la section pour laquelle il est présenté			<input checked="" type="checkbox"/>
La copie du dernier contrat de travail du retraité rédigé en application de la loi ou de la convention collective			<input checked="" type="checkbox"/>
L'attestation du greffe ou du président du Conseil de prud'hommes d'avoir exercé les fonctions de conseiller prud'homme dans les 10 ans (<u>uniquement pour la section ENCADREMENT</u>)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Preuve du conseil de rattachement (au choix)			
Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois : Facture, quittance de loyer, taxe d'habitation (apprécié à la date d'ouverture de candidature)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
La copie de son contrat de travail rédigé en application de la loi ou de la convention collective		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Un extrait à jour K bis (pour une personne morale)	<input checked="" type="checkbox"/>		
Les statuts de la personne morale	<input checked="" type="checkbox"/>		
Preuve de la qualité de retraité.e (au choix)			
Le relevé de carrière			<input checked="" type="checkbox"/>
Le relevé de pension			<input checked="" type="checkbox"/>